



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20240409-MPG032024017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 09 avril 2024 à 20h00, en session ordinaire ;

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 05/04/2024.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, DUTEL Noémie, GRANJON Marc, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, SEYVE Véronique, SERAILLE Loïc, VIGNON Philippe, FONGARLAND Jean-Jacques, PILON Denis, BONNET Philippe, SUREDA Jennifer.

Absents excusés : TERRAILLON Régine (procuration à MOLLARD Christian), FOUILLAT Christine (procuration à MIOCHE Laurent), PLASSE Elodie (procuration à GUILLAUMOND Monique), BERTALOTTO Frédérique.

Secrétaire de Séance : SEYVE Véronique.

MPG/ 03 2024 017

Rénovation et réhabilitation de la manufacture Loire-Piquet en pôle culturel - demande de subvention dans le cadre de l'appel à partenariat du Département de la Loire.

Monsieur le Maire explique l'élaboration d'un appel à partenariat sur la période 2024-2027 par le Département de la Loire visant le développement des bibliothèques pour assurer à tous les ligériens un accès aux services de lecture publique.

Cet appel à partenariat permet d'accompagner financièrement des projets d'investissement communaux pour la création d'équipement culturel de proximité garantissant une offre de lecture publique attractive.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de présenter le projet de rénovation et de réhabilitation de l'ancienne manufacture Loire-Piquet en pôle culturel intégrant la médiathèque municipale pour disposer d'une subvention.

Dépenses prévisionnelles	Montants HT
Mobilier, signalétique pour l'aménagement de la bibliothèque	152 080 €
Equipements et matériels informatiques	17 000 €
Montant total des dépenses prévisionnelles éligibles	169 080 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 Pour) :

- Approuve le projet de rénovation et de réhabilitation de la manufacture Loire-Piquet en pôle culturel intégrant la médiathèque municipale ainsi

que le financement prévisionnel ci-dessus pour la partie aménagement et équipement informatique.

- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière au titre de l'appel à partenariat « développement des bibliothèques » du Département de la Loire pour un montant de 17 100 €.

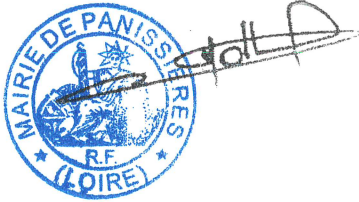
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- A Monsieur le Président du Département de la Loire

Le Maire
Christian MOLLARD

Le secrétaire de séance



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 19 avril 2024. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.